

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le 20 DEC. 2023

ID : 037-213700586-20231214-DCM_2023_12_078-DE

MAIRIE DE
37140 LA CHAPELLE-sur-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2023

Date de convocation : 08/12/2023

Date d'affichage : 08/12/2023

Conseillers

en exercice : 15 L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures trente,
Présents : 10 le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoir : 1 en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 11 séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul,
Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, Mme MUREAU Nicole, M. PETIBON
Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DRUGEON Francis, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri,
Mme GANDRILLE Christine, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul),
Mme DESCORMIERS Cindy, M. ALBERT Alexandre

Etaient absentes : Mme BEGOVIN Gaëlle, Mme BEAUMARD Angélique

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-12-078

1.1. *Commande publique - marchés publics*

**Remplacement du copieur de l'école Germaine Héroux et installation d'un copieur à l'école
Fernand Obligy - contrat de location avec l'UGAP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le copieur KIOCERA 2552ci de l'école Germaine Héroux pris en location en mars 2019 et d'installer un copieur à l'école Fernand Obligy.

Vu la proposition de contrat de location présentée par l'Union des Groupements d'Achats Publics portant sur la location de deux copieurs pour une durée de 5 ans pour un coût total trimestriel de 109,76 € HT, soit 131,71 € TTC, à compter du 1^{er} avril 2024,

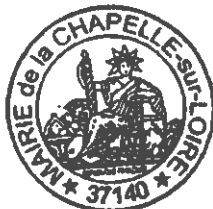
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- OPTÉ pour la location d'un copieur TOSHIBA 2021AC et d'un copieur TOSHIBA 409S pour une durée de 5 ans pour un coût trimestriel de 109,76 € HT, soit 131,71 € TTC pour les écoles Germaine Héroux et Fernand Obligy

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer avec l'Union des Groupements d'Achats Publics le contrat de location et toutes les pièces s'y rapportant
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de la commune

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire,
GALET Florence



Le Maire,
GUIGNARD Paul



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20 DEC. 2023 
ID : 037-213700586-20231214-DCM_2023_12_078-DE